

Je ne crois pas que le Canada puisse souffrir de quelque façon que ce soit en reconnaissant avec sympathie et en abordant de façon positive les nombreuses cultures que notre pays a le privilège de compter. Voilà l'attitude expansionniste, positive, productrice qui fait les grandes nations. Nous ne ferons jamais une grande nation de la nôtre en excluant des gens à cause de la couleur de leur peau, de leur race, de leur religion ou de leur nationalité. Accueillons-les tous. Prenons-les dans le giron collectif de la nation, profitant de l'apport que chacun peut fournir à notre pays fabuleux et favorisé.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, j'espère ardemment que le gouvernement voudra bien considérer l'amendement par lequel on supprimerait l'article 38 du bill pour y substituer celui-ci:

38 (1) Le droit de parler une langue autre que l'une des deux langues officielles ne doit être ni restreint ni entravé dans son développement naturel en aucune manière.

(2) Le gouverneur en conseil peut par décret du conseil conclure un accord avec le gouvernement d'une province qui a été autorisée par mesure législative à le passer, aux fins d'encourager le développement naturel de cette langue d'une minorité, particulièrement en ce qui concerne l'usage de cette langue dans le domaine de l'éducation.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Comme il est quatre heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills privés.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre consentirait en général à ce que nous passions cet après-midi aux articles nos 6 et 7, c'est-à-dire au bill S-32 et au bill S-39 et à ce que nous levions la séance après la deuxième lecture et le renvoi au comité de ces deux projets de loi.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la déclaration du secrétaire parlementaire traduit exactement notre entente.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA COMPAGNIE DES TERRES DU NORD-OUEST DU CANADA (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)

M. Ian Wahn (St. Paul's) propose que le bill S-32 concernant la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée) soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est envoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.)

LOI CONCERNANT BOY SCOUTS OF CANADA ET INCORPORANT L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

M. Joseph-Phillippe Guay (Saint-Boniface) propose que le bill S-39, concernant Boy Scouts of Canada et incorporant l'Association des Scouts du Canada, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre s'ajourne dès maintenant.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): En conformité de l'ordre spécial émis aujourd'hui même, la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi à deux heures de l'après-midi. La présidence vous souhaite un heureux et agréable congé et espère que mardi prochain, les députés célébreront fièrement notre jour national.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 4h09 de l'après-midi.)